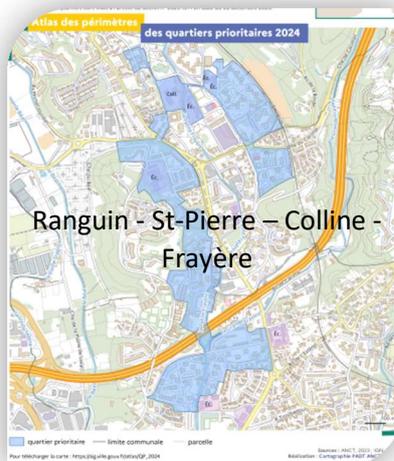




Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins Appel à candidatures contrat de ville 2025



Le nouveau contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins : un territoire unifié, fruit d'une large concertation

Le nouveau contrat de ville de la CACPL marque une étape clé dans l'engagement en faveur des quartiers prioritaires du territoire. Désormais structuré autour d'un seul territoire Ranguin, Saint-Pierre – Colline – Frayère composé d'environ 7 000 habitants, ce contrat est le résultat d'un processus de concertation approfondi entre les acteurs institutionnels, associatifs, et les habitants. Il vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées dans les domaines de la cohésion sociale, de la prévention de la délinquance, du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie, de la réussite éducative et de l'accès aux services publics... Cette démarche collective traduit une volonté partagée de réduire les inégalités territoriales et de promouvoir une meilleure inclusion sociale, en s'appuyant sur une vision commune pour l'avenir de ce territoire.

I. Les priorités 2025 des partenaires financiers

A. Les priorités de la CACPL

Dans le cadre du nouveau contrat de ville signé le 25/04/2024 un nouveau fonctionnement a été établi dans la préconisation des priorités annuelles. Celles-ci émanent d'un travail partenarial :

- d'une part, lors des groupes projets thématiques composés des techniciens des services (Etat, Collectivités, CAF, Associations, Bailleurs) réunis en juin et qui ont dégagé des pistes d'actions et des priorités pour 2025 ;
- d'autre part, lors du Comité des Référents, composé des services de (l'Etat- DDETS+ Délégué du préfet/des représentants de chaque commune/ de la CAF 06/des bailleurs/ de la Direction Politique de la ville de la CACPL) réuni le 23/09/2024 et qui les a validées.

L'appel à candidatures 2025 sera unique.

Il constitue l'outil :

- pour les actions menées au titre de la politique de la ville ;
- mais également pour les actions relevant de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

NB : Pour l'État, l'appel à projets FIPDR sera lancé distinctement dans les mois à venir.

Pour l'année 2025, les actions retenues par les crédits de la politique de la ville devront donc s'inscrire dans les objectifs et priorités du nouveau contrat de ville.

Pour 2025 sur le territoire de la CACPL, seront financés prioritairement les projets répondant pour chacun des axes aux priorités suivantes :

a. Dans l'axe 1 : Jeunesse, Education, Scolarité, Parentalité, Lutte contre l'oisiveté

Les projets visant notamment à :

- **Proposer des animations en horaires décalés ;**
- **Soutenir la parentalité : renforcement de l'implication et de la responsabilisation des parents ;**
- **Ouvrir les champs des possibles : Faire venir au sein des collèges les entreprises, les filières, les écoles....**

b. Dans l'axe 2 : Emploi, Insertion économique

Les projets visant notamment à :

- **Proposer de nouvelles modalités de rencontre des publics ;**
- **Une remobilisation de la jeunesse vers l'emploi et l'insertion par le jeu vidéo et le numérique.**

c. Dans l'axe 3 : Transition écologique, développement durable, cadre de vie, relations bailleurs locataires

Les projets visant notamment à :

- **Développer des projets expérimentaux permettant d'améliorer la propreté du quartier ;**
- **Faciliter l'intégration dans le quartier des nouveaux arrivants.**

d. Dans l'axe 4 : Sécurité, Prévention de la délinquance, tranquillité

Les projets visant notamment à :

- **Renforcer la tranquillité et la sécurité des locataires des bailleurs sociaux du QPV ;**
- **La promotion de la citoyenneté, de la liberté, de la responsabilité et du respect des autres.**

NB :

- Tout autre projet ne répondant pas à ces priorités sera étudié mais ne fera pas l'objet d'un financement prioritaire ;
- Le Fonds d'innovation Sociale :
 - Instauration d'un Fonds d'Innovation Sociale pour financer des petits projets expérimentaux et/ou innovants émergeant des Groupes Projets.

B. Les priorités de l'Etat

Dans les Alpes-Maritimes, la politique de la ville s'articule autour de trois priorités cruciales.

La lutte contre la délinquance juvénile doit être au centre de nos préoccupations. Nous devons investir dans des programmes de prévention et d'éducation, collaborant étroitement avec l'ensemble des acteurs pour créer un environnement propice au développement sain des jeunes, éloignant ainsi les tentations de la délinquance.

En parallèle, notre engagement vers l'emploi demeure une priorité majeure. Nous nous efforçons de stimuler l'économie locale en favorisant la création d'opportunités professionnelles variées, contribuant ainsi à la stabilité financière des habitants des quartiers ;

Enfin, l'égalité entre les femmes et hommes constitue un axe transversal au sein de ce contrat de ville garantissant l'inclusion et la diversité.

Ces trois axes doivent guider notre démarche pour construire un futur équilibré, équitable et sécurisé pour tous les concitoyens des Alpes-Maritimes.

C. Les priorités de la CAF 06

La Caf des Alpes-Maritimes est partenaire des collectivités dans le développement des services aux familles et poursuit les objectifs de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services et de soutien aux familles, notamment les plus fragiles.

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté de trouver des solutions adaptées aux besoins des habitants des quartiers prioritaires et de leurs enfants, en optimisant le recours aux dispositifs de droit commun mais aussi, le cas échéant, en soutenant des projets innovants.

Ainsi, la Caf soutiendra les actions dans les domaines de :

- la petite enfance, pour contribuer au déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) ;
- l'enfance et la jeunesse, pour réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires et favoriser l'accès aux vacances pour tous favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes, en contribuant aux dispositifs d'éducation aux médias et à l'usage du numérique ;
- la parentalité pour soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence, notamment sur les sujets liés à la scolarité ;
- l'animation de la vie sociale, notamment au travers des structures telles que les centres sociaux et les espaces de vie sociale agréés par la Caf des Alpes Maritimes, et les actions portées par d'autres acteurs permettant la prise d'initiative des habitants et la cohésion sociale d'un quartier.

II. Les critères d'éligibilité des projets et utilisation des crédits

Les projets financés en priorité devront principalement :

- Porter sur des actions spécifiques et non sur des actions déjà financées par le droit commun ;
- Répondre aux priorités définies annuellement ci-dessus énoncées ;
- Bénéficier aux habitantes et habitants du quartier prioritaire (ils devront concerner a minima 75% d'habitants du QPV). Le financement pour le public hors QPV devra être recherché en cofinancement.

III. Les modalités de dépôt de dossier

Nous vous demandons de bien vouloir suivre scrupuleusement les indications suivantes lors de du dépôt de votre projet sur DAUPHIN.

En cas de non suivi de cette procédure, le dossier ne sera pas pris en compte et sera déclaré irrecevable.

- 1 - Saisie de votre demande sur Dauphin **en respectant les indications du guide DAUPHIN**
- 2 - Génération du brouillon
- 3 - Transmission du brouillon :
 - au **trio Politique de la ville** (DP, Chef de projet EPCI et chargé de conseil et de développement de la CAF)
 - et à **ESA ou APPASCAM** (vérification du volet administratif / de la conformité)
- 4 – **Attendre la validation** par le trio politique de la ville ou votre référent pour valider sur DAUPHIN
- 5 - **Attendre la validation** par Esa ou APPASCAM (vérification du volet administratif)
- 6 – Validation sur Dauphin

Ces mesures vous seront rappelées lors des visios organisées par territoire par ESA et APPASCAM, suite au lancement des différents appels à candidatures et seront intégrées au guide Dauphin.

Dans le cadre d'une volonté d'évaluation des actions de la Politique de la Ville, il vous est demandé de :

- Limiter la description de votre action à 15 lignes
- Indiquer uniquement 2 objectifs concrets et mesurables
- Préciser des critères qualitatifs et quantitatifs mesurables et la méthode d'évaluation,

Concernant le public et précisément pour la CACPL, il est demandé de préciser :

- le nombre de personnes visées par le projet, et si le projet est hors QPV le nombre d'habitants du QPV mobilisés ;
- les modalités de communication, d'information et d'invitation des habitants ;
- pour les actions plus générales et globales, le budget spécifiquement consacré à la partie se déroulant en direction des habitants des QPV devra être fourni.

Vous trouverez le détail et les précisions, avec des exemples, dans le guide Dauphin.

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets : le lundi 21 octobre 2024

Clôture de l'appel à candidatures le jeudi 19 décembre à 23h59 uniquement via un formulaire de demande en ligne sur la plate-forme Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Contacts à votre écoute :

Pour la CACPL :

Madame Samia KHELIL Samia.KHELIL@cannespaysdelerins.fr

Tél : 04 89 82 27 36

Madame Nadia CARDILLO-MERLE : nadia.cardillo@cannespaysdelerins.fr

Tél : 04 89 82 27 30

Pour les services de l'État :

Délégué (e) du Préfet - Cannes, Le Cannet - Grasse - Vence : en cours de recrutement

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DDETS 06 - Service Politique de la Ville – égalité des territoires :

Marianne MARRALE : marianne.marrale@alpes-maritimes.gouv.fr

Accompagnement au dépôt du dossier Dauphin ✓

ESA : Pierre TEDESCHI - tél : 04.22.48.06.19

APPASCAM : Véronique PECHENET- tél : 04.92.13.79.74

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

Madame Audrey FOURNIER audrey.fournier@caf06.caf.fr

Madame Théodora GOYER adjowavi.goyer@caf06.caf.fr